

L'an deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 13 Juillet 2012 à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 05/07/2012.

ORDRE DU JOUR :

- DEMANDES DE SUBVENTIONS
- REGROUPEMENT SCOLAIRE

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf :

- Mme ELVINGER Annette,
- M. GILLARD Patrick, pouvoir donné à M. YUNG Christian,
- M. SIMONIN Stanislas, pouvoir donné à RIBON Jessica, excusés.

Monsieur GAILLARD Éric est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

L'Assemblée n'accède pas à la demande de subvention déposée par le Groupement d'Intérêt Public pour le maintien à domicile dans le Toulois (Portage de repas) qui sollicite la Commune à raison de 0,50 € par habitant pour équilibrer les comptes de ce service social déficitaire.

REGROUPEMENT SCOLAIRE :

L'Assemblée prend acte des délibérations des Communes de Gibeaux et Vannes-le-Châtel concernant la création d'un regroupement scolaire avec périscolaire sur le secteur des 4 communes Vannes-le-Châtel, Allamps, Uruffe et Gibeaux.

La Municipalité est consciente de la cohérence et de l'intérêt du projet envisagé, mais le montant des travaux, les coûts de fonctionnement font apparaître un financement trop lourd qui ne pourra être supporté par le budget communal, ni à présent, ni dans la durée.

En conséquence, la Commune doit abandonner la possibilité de scolarisation des enfants sur le secteur de la Communauté de Communes du Val des Couleurs à Rigny-la-Salle qui pouvait nous accueillir, car le transport scolaire ne sera ni assuré, ni financé, par le Conseil Général de Meurthe et Moselle, réservant ses finances au transport nécessaire vers le nouveau regroupement scolaire du secteur.

D'autre part, la Commune ne peut à ce jour adhérer au projet de regroupement scolaire sur le secteur Vannes-le-Châtel, Allamps, Uruffe et Gibeauveix, n'ayant pas les ressources nécessaires pour assumer le financement de cette réalisation.

Cette délibération est adoptée par 9 voix et une abstention.

DIVERS :

- Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre du GIC de Meine exposant les désagréments que pose le passage des motocyclistes à travers la forêt. La réponse faite par le Maire rappelle aux chasseurs la convivialité nécessaire et acceptée par la Commune et les divers utilisateurs de la forêt comme stipulée dans le bail de location de la chasse ; cette démarche est approuvée par le Conseil.
- Conformément à la délibération du 09/09/2005, un compteur général doit être posé dans les logements BYONE, rue des Morlots.
- Le dossier envoyé à l'agence de l'eau concernant la demande de subventions pour le changement des compteurs d'eau est réputé complet. L'Agence de l'eau se prononcera par la suite sur l'accord ou non et le montant de la subvention.
- L'Assemblée prend connaissance de l'état de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Pour ces deux secteurs, les versements à la Commune sont nuls.
- l'Assemblée décide de louer les bois des Vassimones aux chasseurs de l'ACCA qui utilisent ces parcelles. Le prix à l'hectare et la durée de location seront décidée lors d'une prochaine réunion.
- Le Conseil municipal est informé des différentes locations proposées aux associations et collectivités locales par l'EPCI de Colombey-les-Belles.
- Le SDIS 54 (Service départemental d'incendie et de secours) remercient la municipalité pour le prêt du chapiteau lors de leur exercice pour la formation des sapeurs pompiers.

URUFFE
13/07/2012

- Des informations non-officielles nous parviennent sur la restriction des services préfectoraux qui n'augurent rien de positif quant à la pérennité de notre Sous-Préfecture. L'Assemblée reste vigilante à ces démarches de suppression du service public.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 25 mn.